

Bienvenue à l'école maternelle *Le Petit Prince* de Pechabou



L'équipe pédagogique

M^{me} Deleris Perrine : directrice et enseignante

ATSEM

M^{me} Delvit Chantal : enseignante

Terrade Anaïs

M^{me} Hebra Moreel Carole : enseignante

Charlier Sandrine

M^{me} Boucher Nadine : enseignante

Planas Laëtit

L'équipe pédagogique

Perrine Deleris assure la direction. Elle est déchargée le mardi. Sauf urgence, il est donc préférable de prendre contact avec elle ce jour-là.

Horaires

Classe

matin 9 h/12 h
après-midi 14 h/16 h 30

ALAÉ (animation périscolaire)

matin 7 h 30/8 h 50
midi 12 h/13 h 50
soir 16 h 30/18 h 30

Le mercredi matin : classe de 9 h à 11 h puis, soit garderie de 11 h à midi soit APC (activités pédagogiques complémentaires, sur convocation).

L'accueil des enfants a lieu par le grand portail entre 8 h 50 à 9 h et par le portillon à 13 h 50.

Nous vous rappelons que ces horaires doivent être scrupuleusement respectées.



L ’école maternelle est heureuse d’accueillir votre enfant. Parents, enfants et équipe éducatives doivent tout faire pour y assurer calme et convivialité et respecter des règles vie en collectivité pour permettre d’effectuer les apprentissages dans les meilleures conditions.

Hygiène et santé

Afin de faciliter l’entrée à l’école, les enfants doivent être propres, les passages aux toilettes seront très réguliers les premières semaines.

Tout enfant manifestement malade sera rendu à la famille. Le personnel enseignant et les ATSEM ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants en dehors d’un PAI (protocole d’accueil individualisé) établi en partenariat avec le médecin scolaire.

Toute maladie contagieuse doit être signalée à l’école.

Obligation scolaire

L’école maternelle est obligatoire.

Toute absence doit être justifiée par écrit; les parents doivent impérativement informer l’école, dès le premier jour d’absence par mail à l’adresse indiquée à la rentrée.

Sécurité

Les parents sont tenus de remplir avec précision la fiche individuelle de renseignements qui leur sera remise à chaque rentrée scolaire. Ils doivent informer l’école de tout changement d’adresse ou de téléphone en cours d’année.

Le port de bijoux est déconseillé; il se fera sous votre responsabilité. Tout objet ou jouet dangereux est interdit; les jouets personnels sont également interdits. En cas de perte ou de casse, l’école ne pourra être tenue pour responsable.

Les enfants sont repris à la fin de chaque demi-journée par les parents ou par toute personne responsable nommément désignée par eux par écrit et sur présentation d’une pièce d’identité si nécessaire. S’il apparaît que l’accompagnateur ne présente pas les qualités requises, l’école pourrait refuser de rendre l’enfant.

Les frères et les soeurs mineurs amenés à récupérer les enfants de maternelle devront présenter une autorisation écrite des parents et seront âgés de 12 ans minimum.



Laïcité

Conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-1 du Code de l'éducation, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Lorsque cette interdiction n'est pas respectée, le direction de l'école, saisit l'inspection de la circonscription et engage avant toute procédure, un dialogue avec l'élève et les parents dans le cadre de l'équipe éducative.



Communication parents/enseignants

- Une réunion d'information est prévue en début d'année dans chaque classe. D'autres rencontres sur rendez-vous sont également possibles durant l'année pour faire le point sur la scolarité de votre enfant.
- Un cahier de liaison parents/école est donné à chaque enfant, il faudra le signer pour en confirmer la lecture. Vous pourrez également y noter les informations que vous souhaitez nous communiquer.
- Par courriel à l'adresse suivante : ce.0312075m@ac-toulouse.fr et sur les adresses de classe communiquées en début d'année scolaire

Des représentants des parents d'élèves sont élus chaque début d'année scolaire au mois d'octobre. Ils participent trois fois par an avec les enseignants et la mairie aux Conseils d'école afin de débattre des questions concernant la vie de notre école. Vous serez informés de l'organisation de ces élections et aurez la possibilité de vous présenter et de voter.